

Beyond2015

Note d'information du Groupe de Travail Cotonou de CONCORD/ Task Force européenne Beyond 2015

L'HUMAIN ET LA PLANETE D'ABORD: PLUS DE TEMPS A PERDRE ! RECOMMANDATIONS POUR LE CADRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POST-2015

CONTEXTE: Vers un cadre de développement durable post-2015

À l'approche de l'échéance pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la question de l'après se pose de façon toujours plus pressante. Dans l'après-2015, il faudra à la fois poursuivre le travail inachevé et assumer des nouveaux défis. Le changement climatique, les inégalités croissantes, l'insécurité alimentaire, l'évolution démographique, les ressources insuffisantes, un modèle de croissance, de consommation et de production non viable, ainsi que les crises financière et économique sont autant de défis complexes et interdépendants qui doivent être traités en vue de la réalisation des objectifs de développement et de bien-être humain et environnemental tels que fixés par la Charte des Nations Unies, le droit international, les normes et les accords internationaux en vigueur. Les politiques de développement ont sensiblement changé depuis la formulation des OMD à la fin des années 1990: les rapports de force géopolitiques se sont déplacés, les inégalités se creusent, la pauvreté englobe de nouvelles dimensions et les acteurs qui s'attaquent aux défis du développement, ainsi que ceux impliqués dans leur création, ne sont plus les mêmes. L'application des OMD nous a fourni de précieuses leçons sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Le temps est venu aujourd'hui d'aller au-delà de la traditionnelle politique de coopération en matière de développement et identifier, puis traiter globalement, les véritables et principales causes à l'origine des plus grands problèmes auxquels faire face le monde actuel.

Processus et Calendrier Général

- Le Groupe de travail ouvert (GDT) a finalisé en Juillet 2014 sa proposition d'un ensemble d'objectifs et de cibles pour le développement durable. Cette proposition ainsi que le Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (ICESDF) sera utilisée par le Secrétaire Général de l'ONU en vue de l'élaboration d'un rapport de synthèse.
- Le Parlement européen adoptera en novembre 2014 son propre rapport d'initiative sur le Programme post-2015.
- Le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU dont la publication est prévue vers la fin de l'année 2014 marquera le début des négociations intergouvernementales. Un sommet à haut niveau aura lieu en septembre 2015 en vue d'adopter le cadre de développement durable pour l'après-2015.
- La troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra en Éthiopie en juillet 2015. L'UE est censée présenter au partenariat mondial, d'ici le mois de juillet 2015, sa vision quant aux moyens appropriés de mise en œuvre du dit cadre.

La Déclaration commune ACP-UE sur le Programme de développement post-2015

Nous saluons les efforts déployés par les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et ceux de l'Union européenne pour s'entendre sur une vision commune du prochain programme de développement durable dans la Déclaration commune ACP-UE du juin 2014. Celle-ci fournit une base solide pour parvenir à un consensus autour du cadre, à la fois ambitieux et universel, de développement durable pour l'après-2015, parmi les pays ACP et ceux de l'UE, ce qui traduit l'esprit du partenariat ACP-UE, mais aussi en concertation avec d'autres pays qui partagent les mêmes vues. Nous louons également l'engagement des deux parties à faire cause commune pour réaliser les objectifs partagés dans le cadre des négociations internationales.

NOTRE VISION: Un monde juste, équitable et durable qui permet à toute personne d'exercer ses droits de l'homme, d'exprimer son potentiel et de vivre à l'abri de la pauvreté.

LES ENJEUX

- 1. Champ d'application du cadre de développement durable post-2015:** La Déclaration commune ACP-UE traite de différents enjeux majeurs relatifs au cadre de développement durable pour l'après-2015. Il est temps, à présent, d'aller au-delà de ces déclarations d'intention et proposer un programme véritablement transformateur et universel, pour la génération actuelle comme pour celles à venir. Les députés des pays ACP et leurs homologues européens pourraient faire en sorte que les questions clés soient conservées et renforcées lors des prochaines négociations.

Pour que le cadre de développement post-2015 soit efficace, celui-ci doit être à la fois **universel** et propre à garantir

une planification et une mise en œuvre gérées localement dans le but d'assurer les résultats durables en matière de développement, comme l'expérience à l'égard des OMD nous a appris. Il serait donc souhaitable d'instaurer un cadre permettant la fixation des priorités ainsi que son application au niveau national ou infranational, selon les cas. La Task Force européenne « Beyond 2015 » et le Groupe de Travail Cotonou de CONCORD appellent à la mise en place d'un cadre « universel » dans lequel chaque pays s'engage à apporter des améliorations pour chaque objectif défini, la nature de ces améliorations devant nécessairement être ajustée au niveau national afin qu'elles soient à la fois pertinentes et objet d'un sentiment d'appartenance pour chaque pays. Le principe de responsabilité commune mais différenciée (RCMD) devrait s'appliquer à des niveaux plus précis du cadre (comme les cibles et les indicateurs) afin de remettre dans le contexte d'un pays et de sa situation la réponse apportée aux défis contemporains, ainsi que de refléter les différences de contributions apportées par chacun au fil de l'histoire. Chaque pays aura donc la charge d'une série d'obligations pour lesquelles il sera tenu responsable. Si le principe de propriété du pays et le principe RCMD sont soulignés, à juste titre, dans la déclaration commune, il est nécessaire de consentir des efforts supplémentaires afin de les opérationnaliser. En outre, il est nécessaire de formuler clairement une déclaration qui stipule la responsabilité à la fois nationale et collective de chaque pays de faire avancer ce programme et de renforcer à tous les niveaux **une approche axée sur l'être humain**.

Nous soutenons pleinement l'importance accordée dans la déclaration ACP-UE à l'achèvement des OMD étant donné que ce processus n'a pas encore été mené à bien. Au regard du cadre OMD actuel, il est utile de retenir les aspects positifs des objectifs, cibles et indicateurs concrets, mesurables et assortis d'échéances. Cependant, le futur cadre doit refléter une meilleure compréhension des complexités que comporte la lutte contre les défis mondiaux, y compris le risque d'accroissement des inégalités tout comme la nécessité de vivre au sein des frontières planétaires. Il sera donc important de se concentrer sur un objectif « zéro intérêt » dans le domaine du développement humain par exemple, garantissant que l'économie future soit au service des populations et de la planète, et non l'inverse.

En ce qui concerne le champ d'application du futur cadre, la Task Force européenne « Beyond 2015 » et le Groupe de Travail Cotonou de CONCORD favorisent une approche plus complète englobant des champs d'action qui ont une incidence significative sur la réalisation des objectifs de développement soutenable et universel, tirant profit des liens et des synergies qui existent entre les différents domaines politiques et se basant sur les principes fondamentaux des droits de l'Homme (tels que la participation et l'autonomisation, l'égalité et la non-discrimination, la redevabilité), de la gouvernance et de la durabilité (dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale).

Par conséquent, nous sommes heureux de constater que la déclaration commune ACP-UE met l'accent sur le niveau de vie minimal, la réduction des inégalités, la gestion durable des ressources naturelles et des services que procurent les écosystèmes, sur la bonne gouvernance, l'égalité, l'équité et le respect des droits de l'homme, dont l'égalité entre les sexes, finalement, sur la paix, la stabilité et la vie sans violence. Nous saluons également l'intégration des changements climatiques en tant que question intersectorielle dans le futur cadre de développement.

Nous sommes convaincus que l'on doit déployer de plus amples efforts pour renforcer les interrelations dans le cadre et pour opérer des changements structurels et des processus de transformation afin de créer un environnement propice au plein exercice des droits des citoyens. Pour cela, il faudra sortir des schémas de pensée dans lesquels on se concentre sur des problèmes tels que la pauvreté, les conflits et la fragilité, qui ne sont en réalité que des symptômes, pour aller vers une approche fondée sur l'analyse de leurs causes profondes. Cela implique clairement le besoin d'entrer dans une nouvelle manière de penser, d'introduire de nouveaux paradigmes et un nouveau système fondé sur l'égalité, la justice sociale et la durabilité, la capacité écologique de la planète, l'autonomisation, la participation, la responsabilité et la redevabilité. **Il n'y a plus de temps à perdre.**

2. Redevabilité – Des mécanismes de redevabilité adaptés, indépendants et rigoureux s'imposant à tous les acteurs sont cruciaux pour atteindre les objectifs et transformer les aspirations ou les « engagements » en obligations. La redevabilité est également le pilier central de la gouvernance démocratique et du respect des droits de l'Homme. S'ils ont reconnu l'importance de la redevabilité dans leur déclaration commune, les pays ACP et ceux de l'UE doivent encore apporter des éclaircissements quant aux manières prévues pour instaurer des mécanismes de reddition des comptes rigoureux et transparents. Il conviendra d'adopter une variété de mécanismes de reddition des comptes et, lorsque nécessaire, de renforcer ou d'encourager l'utilisation des mécanismes qui existent déjà. D'autre part, de nouveaux mécanismes devront être instaurés pour certains domaines d'intervention du cadre de développement qui sont peu ou pas régulés par des mécanismes obligatoires de reddition des comptes, tels que les domaines de la transparence des entreprises et de la responsabilité financière.

3. La cohérence des politiques pour le développement (durable) (CPD) est indispensable au succès du futur cadre de développement. Il s'agit de la nécessité pour tous les acteurs, du Nord comme du Sud, de garantir que leurs politiques, quel que soit le domaine d'intervention, n'aient pas de conséquences négatives sur les personnes bénéficiaires, sur leurs perspectives de progrès ou sur l'exercice de leurs droits. Rares sont les domaines d'intervention qui n'ont aucune

répercussion sur les pays en développement, que cela soit directement ou indirectement. Les conséquences négatives d'une politique d'intervention affectent généralement les catégories les plus marginalisées de la planète. La CPD entend aborder cette question cruciale et globale du « déficit de redevabilité » plus que tout autre instrument d'action mais l'UE et les pays ACP pourraient la promouvoir mieux encore pour assurer que d'autres politiques au niveau national ne compromettent pas le progrès en matière de l'atteinte des objectifs actuels ou futurs du développement durable. Pour faire de la cohérence des politiques pour le développement une réalité tangible, des mécanismes doivent être mis en œuvre dont un mécanisme de suivi ainsi que des dispositifs de réparation. Certains de ces mécanismes seront internationaux, tandis que d'autres seront nationaux ou locaux.

Recommandations

Nous invitons les parlementaires des pays ACP et de l'UE à:

- Continuer à soutenir un cadre de développement ambitieux, transformateur et universel, fondé sur les principes de redevabilité commune mais différenciée et de l'appropriation par le pays.
- Relever le degré d'ambition par rapport à celui adopté dans la Déclaration commune ACP-EU sur Post-2015 en exigeant des dirigeants nationaux d'avancer des propositions audaces et pratiques dont le but principal est d'autonomiser les populations pauvres, marginalisées et défavorisées ainsi qu'en fixant les processus participatifs nationaux relatifs au programme de développement durable post-2015. Le prochain cadre doit, au minimum, s'atteler à un éventail de problèmes allant du développement et bien-être humain à la juste gouvernance (y compris la bonne gestion des ressources naturelles), des inégalités socio-économiques à la durabilité économique et environnementale.
- Capitaliser sur la Déclaration commune ACP-UE et la faire avancer, en s'assurant qu'un processus de transformation axé sur les causes structurelles sous-jacentes de la pauvreté et des violations des droits de l'Homme, soit intégré aux propositions pour le prochain cadre de développement ainsi qu'en renforçant l'approche centrée sur l'être humain.
- Appeler à la responsabilisation accrue de tous les acteurs et à la mise en place des mécanismes rigoureux à tous les niveaux.
- Promouvoir la cohérence des politiques pour le développement durable (CPD) en tant qu'élément fondamental d'un cadre de développement réussi.

Nous recommandons fortement que les parlementaires des ACP et de l'UE défendent tous ces éléments devant leurs gouvernements dans le cadre des processus de préparation de la position conjointe ACP-UE et avant le démarrage des prochaines négociations intergouvernementales.

Il est essentiel que les décideurs politiques et tous les acteurs concernés oublient leurs intérêts et œuvrent en faveur d'un cadre post-2015 progressiste, intégral et efficace, afin de créer un monde juste, équitable et durable dans lequel chaque individu peut exercer ses droits, exprimer son potentiel et vivre à l'abri de la pauvreté. Ceci requiert du courage ainsi qu'une bonne dose de collaboration et de conviction. Mais c'est éminemment possible.

Pour plus d'information, visitez <http://www.concordeurope.org/> - Tel +32 2 743 87 99